

# CLUB DES CHIENS TIBETAINS DE FRANCE

## Grille de sélection du Terrier du Tibet

TB = Très Bon

EXC = Excellent

CJ = Classe Jeune

CHPT = Championnat de France

SPE = Spéciale de race

RE = Régionale d'élevage

NE = Nationale d'élevage

CCH = Classe Champion

CA = Indemne cataracte

PRA = Atrophie progressive de la rétine

CI = Classe Intermédiaire

CO = Classe Ouverte

Tests ADN : acceptés chiens indemnes et porteurs

Approuvée par la Commission d'élevage et validée par le Comité de la SCC le : 14/11/2017

1 point / 6	2 points / 6	3 points / 6	4 points / 6	5 points / 6	6 Points
			<b>RECOMMANDE</b>	<b>ELITE B</b>	<b>ELITE A</b>
CONFIRME	Sujet CONFIRME + 1 EXC en CJ ou CI ou CO en SPE ou RE ou CHPT ou NE + TAN (Exc à partir de 12 mois en CJ) + CA + Identification ADN	Sujet CONFIRME + 2 EXC en SPE ou RE ou CHPT ou NE (dont 1 en CI ou CO ou CCH) sous 2 juges différents dont 1 en CHPT ou NE + TAN + CA + Dysplasie de la hanche : lecture A, B ou C + Pedigree complet + Identification ADN	Sujet CONFIRME + 4 EXC en SPE ou RE ou CHPT ou NE (dont 2 en CI ou CO ou CCH) sous 3 juges différents dont 1 en CHPT ou NE + TAN + CA + Tests ADN (PRA RCD4, PRA 3, PLL, NCL/CCL) + Dysplasie de la hanche : lecture A, B ou C + Pedigree complet + Identification ADN	Sujet CONFIRME ayant produit en 1 <sup>ère</sup> génération : <b>Mâle</b> : 3 descendants cotés 4 points avec 2 lices <b>Femelle</b> : 3 descendants cotés 4 points en 2 portées + Compatibilité de filiation avec ses descendants	Sujet RECOMMANDE ayant produit en 1 <sup>ère</sup> génération : <b>Mâle</b> : 3 descendants cotés 4 points avec 2 lices <b>Femelle</b> : 3 descendants cotés 4 points en 2 portées + Tests ADN (PRA RCD4, PRA 3, PLL, NCL/CCL) + Compatibilité de filiation avec ses descendants

NB : Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation de 2 à 4 ou un titre de champion pour lesquels l'identification génétique est requise, l'empreinte doit être enregistrée dans la base de données SCC.

Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation 5 ou 6, la compatibilité de filiation des descendants doit être enregistrée dans la base de données de la SCC ainsi que l'empreinte ADN du sujet.